

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/01/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	12	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 25/01/2021
Et
Publication ou notification du :

L'an 2021, le 22 Janvier à 17:30, le Conseil Municipal de la Commune de Marsac-sur-Don s'est réuni à la Salle les 3 Arches, sous la présidence de Monsieur de TROGOFF Hervé, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 15/01/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/01/2021.

Présents : M. De TROGOFF Hervé, Maire, Mmes : DELORME Julie, FIOT Nathalie, SALMON Karen, TEMPLE Aurélie, WEILAND Coralie, MM : COUROUSSÉ Gilles, POUPARD Dominique, ROPTIN Michel, ROUILLON Gérard, TISSOT Yves, VICET Régis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : MONNIER Sarah à Mme FIOT Nathalie, PINSON-LERAY Géraldine à M. De TROGOFF Hervé, M. NAËL Benoît à M. De TROGOFF Hervé
Excusé(s) : Mmes : BOURDEAU Odile, GELLÉ Bérangère, MM : JACQMIN Philippe, LE CALOCH Christian

A été nommée secrétaire : M. TISSOT Yves

2021_001 – Autorisation de dépôt d'un dossier de subvention pour le projet d'extension de l'école publique Le Val du Don

M. le maire présente aux conseillers le projet de remplacement du modulaire de l'école publique Le Val du Don par une extension en construction industrialisée.

Le coût de cette opération est estimé à 140 000€ HT.

A ce titre, il est proposé au conseil de déposer plusieurs dossiers de subventions :

1. Dotation d'équipement aux territoires ruraux 2021 ;
2. Pacte régional pour la ruralité du Conseil Régional des Pays de la Loire ;
3. Fonds école dans le cadre du soutien aux territoires 2020-2026 du Conseil Départemental de la Loire Atlantique

Le plan de financement prévu est le suivant :

- DETR 2021..... 42 000 €
- Région (Pacte régional pour la ruralité) 14 000 €
- Département (Fond école) 56 000 €
- Commune (autofinancement)..... 28 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil décide :

- D'accepter l'opération d'extension de l'école publique par une construction industrialisée ;
- D'autoriser M. le maire à déposer les dossiers de subventions suivants :
 - o Dotation d'équipement au territoire ruraux 2021 ;
 - o Pacte régional pour la ruralité du Conseil Régional des Pays de la Loire ;
 - o Fond école dans le cadre du soutien aux territoires 2020-2026 du Conseil Départemental.
- Accepter les modalités de financement présentées en séance ;
- Autoriser M. le maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 25/01/2021



Le Maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Hervé De Trogoff". The signature is written in a cursive style and is positioned to the right of the official stamp.

Hervé De TROGOFF